

COMPTE-RENDU

Date : 03/03/08

Référence : GT sites Industriels 29/02/08

Emetteur : H.FRANCOIS

Destinataires : Groupe de Travail Sites Industriels

Objet : COMPTE RENDU GT SITES INDUSTRIELS DU 29/02/08

PARTICIPANTS : NOMS	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Société	OBSERVATIONS
MARK	Bérénice	X		ANTARGAZ	
FRANÇOIS	Henri	X		CFBP	Rapporteur
GRAY	Eric	X		BUTAGAZ	
DUCLOS	André		X	BUTAGAZ	
MASSON	Ludovic	X		PRIMAGAZ	
GIRAUD	Sylvain	X		PRIMAGAZ	
CAUMONT	Marc	X		TOTALGAZ	Partiel
DUCLOS	Thierry		X	TOTALGAZ	
VIALTEL	Pierre		X	VITOGAZ	
OSTAPOFF	Flore	X		GEOSTOCK	
BARRE	Cyrille	X		TOTALGAZ	

Ordre du jour de la réunion	
1	Suivi actions en cours
2	Debrief Rdv 20/02/08 avec le DPPR
3	Analyse proposition études RST VERITAS
4	Suite étude IRSN
5	CR réunion EMA a/s essais expérimentaux
6	Divers

CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

28/03/08 ; 25/04/08 ; 23/05/08 ; 27/06/08 ; 12/09/08 ; 17/10/08 ; 14/11/08 ; 12/12/08

DE 9H00 à 13H00

Lieu: CFBP, sauf avis contraire

1 SUVI DES ACTIONS EN COURS

Voir tableau XLS ci-joint.

- ◆ Audit canalisations CAPSICOM : de l'avis des membres du GT il y aura lieu dans le rapport final de préciser les critères retenus pour définir l'échelle de classement des points audités. La suite du rapport sera un guide interne de « bonnes pratiques » qui fixera les normes de suivi des canalisations recommandées par le CFBP

Action : H.FRANCOIS

- ◆ Synthèses hypothèses PHAST : attente des documents de la présentation BTZ

Action : BTZ

- ◆ Simulation effets dispersion pour C4 : faire un test avec autre modèle que PHAST, AZ verra Technip sur ce point

Action : AZ

- ◆ Courrier DRIRE Aquitaine : AZ doit contacter le DPA Ambès, HF relancera UIC pour connaître la position définitive UIC

Action : AZ, H.FRANCOIS

2 DEBRIEF RDV AVEC DPPR DU 20/02/08

Voir ci joints les 2 mails sur ce sujet, le CR de réunion et la proposition du MEDAD.

Les membres du GT soulèvent la question des sites pour lesquels la matrice MMR a été présentée (non validée par DRIRE à l'heure actuelle) avec certaines hypothèses pour atteindre moins de 5 MMR2 et qu'on risque d'être amenés à reclasser dans les sites à problèmes (>5 MMR2) → position délicate car incohérente. Voir avocat du CFBP sur ce point pour examiner les risques.

Action : H.FRANCOIS

Les membres du GT feront le point avec les directeurs opérations pour définir une position sur les propositions MEDAD, à valider lors du COMTECH du 14/03/08.

Action : Tous

L'UIC contactée par HF serait prête à nous exposer leurs principes sur les agrégations dans la matrice MMR

3 ANALYSE PROPOSITION ETUDES RST VERITAS

La nouvelle proposition est plus en rapport avec les objectifs que la précédente : analyse de l'existant en terme de type de construction, analyse de la réglementation hors France, analyse des risques et recommandations en matière de conception, d'entretien et d'inspection.

Cette proposition est approuvée par la majorité des membres du GT. Cependant il faudra s'assurer que la charge de travail est supportable pour les membres du CFBP, que l'étude restera confidentielle. De plus il est souhaitable de demander à VERITAS d'ajouter un point sur le REX : dé talutage, Pb enregistrés etc.

Action : H.FRANCOIS

4 SUITE ETUDE IRSN

La proposition convient au GT et est en ligne avec les objectifs.

Le GT propose l'organisation suivante pour la saisie des données :

-saisie par chaque adhérent en interne sur fichier type XLS ou ACCESS, (volume de saisie de l'ordre de 2 à 5 fiches /mois/adhérents)

- transfert mensuel des fiches saisies vers la base ACCESS située au CFBP, gérée par le CFBP. Le CFBP assure l'agrégation anonyme des données.

Il est bon de mentionner que cette organisation ne génère pas un important surcroît de travail en particulier pour les saisies puisque celles-ci sont d'ores et déjà faites (ou en cours de mise en place) en interne par les adhérents pour le suivi des équipements de sécurité → il s'agit d'une harmonisation du format de saisie et surtout du périmètre de suivi des équipements de sécurité.

Le CFBP vérifiera avec son prestataire informatique la faisabilité du déploiement de cette base et les conditions de sa maintenance.

Action : H.FRANCOIS

5 REUNION EMA ESSAIS EXPERIMENTAUX

S.Giraud et HF ont rencontré l'EMA le 27/02/08, le projet présenté s'articule autour de 5 phases :

1. Recherche bibliographique
2. Cahier des charges des essais
3. Réalisation des essais
4. Exploitation des résultats et simulations numériques
5. Conclusions

Le planning prévu s'étale sur 18 mois, les essais pourraient avoir lieu vers avril/mai 2009. L'EMA fournit le matériel de mesure et les personnes ad hoc pour la réalisation des essais. Il est prévu que le CNPP fournisse le site et les installations (devis en attente).

Le coût estimé par EMA serait de l'ordre de 200 K€ plus le coût de la prestation CNPP. Un adhérent du CFBP fournirait la citerne et le propane. Une réunion de coordination EMA/CNPP/CFBP est à prévoir.

Il a été décidé de ne pas faire appel à l'INERIS pour tiers expertiser les essais mais de confier une mission de contrôle de bonne mise en œuvre du protocole à un organisme habilité type APAVE/VERITAS.

L'EMA doit nous adresser asap une proposition formelle.

6 DIVERS

- ◆ Arrêté du 2/01/08 : Suite à discussion et analyse transmise par HF le 30/01/08 les deux points suivants sont précisés et devront être compris comme la **position du CFBP** sur ces points :

Article 2 de l'arrêté du 2 janvier 2008

1. Le sur remplissage est prévenu par un contrôle du niveau de la surface libre de la phase liquide. Ce niveau est mesuré en continu.

Le résultat de la mesure est mis à la disposition de l'exploitant et de la personne en charge du remplissage. Lors de l'approvisionnement en gaz inflammable liquéfié, le taux de remplissage du réservoir ne dépasse pas 85 %. Il est défini pour préserver un ciel gazeux suffisant afin de permettre toute expansion thermique naturelle pouvant survenir après l'opération de remplissage. Pour les installations, ce taux peut être différent, il est fixé dans l'arrêté préfectoral d'autorisation au regard des éléments figurant dans l'étude de dangers.

CFBP : installations destinées à la fourniture de gaz inflammables liquéfiés aux utilisateurs finaux= centres et dépôts pour livrer les clients (ce point a été écrit par HF en liaison avec le MEDAD)

2. Deux seuils de sécurité sont fixés :
 - un seuil " haut ", lequel ne peut excéder 90 % du volume du réservoir ;
 - un seuil " très haut ", lequel ne peut excéder 95 % du volume du réservoir.

Le franchissement de ces seuils est détecté par des dispositifs indépendants de la mesure en continu prévue au premier paragraphe ci-dessus. Par des dispositifs d'asservissement appropriés, le franchissement du niveau " haut " entraîne l'arrêt automatique de l'approvisionnement du réservoir, sans temporisation, et l'information immédiate de l'exploitant et de l'opérateur effectuant la manœuvre de remplissage.

CFBP : l'équipement de mesure des niveaux comprendra, une mesure en continu par jaugeur avec les seuils hauts et très hauts et un jaugeur indépendant en redondance avec les seuils hauts et très hauts

- ◆ Avis INERIS du 4/12/07 a/s Purple Book : le CFBP demandera au MEDAD la communication du rapport n°73073

Action : H.FRANCOIS